



Instructions sur les produits de l'OTF

HPC SA (Groupe OTCex)

Version	Date	Auteur	Motif de publication
1.0	26 février 2018	HPC SA	Agrément OTF
1.1	5 mars 2019	HPC SA	Extension du périmètre de l'OTF : introduction des instruments financiers liés à l'inflation

05/03/2019



Table des matières

1.	Définitions	3
2.	Contexte.....	5
3.	Avertissement	5
4.	Segments de l'OTF d'HPC SA	7
4.1.	Segments relatifs aux instruments financiers	7
4.2.	Segment relatif aux Contrats sur matières premières	7
5.	Activité sur les Produits dérivés de taux d'intérêt de l'OTF	8
5.1.	Liste de Produits dérivés de taux d'intérêt, éligibles à l'OTF	8
5.2.	Exceptions potentielles.....	8
5.3.	Jours de bourse	8
5.4.	Protocoles de négociation pour les Opérations portant sur les Produits dérivés de taux d'intérêt	9
5.5.	Négociations par enchère	9
5.6.	Confirmation d'exécution.....	9
5.7.	Rapprochement.....	9
6.	Activité de Produits dérivés d'actions de l'OTF	10
6.1.	Liste de Produits dérivés d'actions, éligibles à l'OTF	10
6.2.	Exceptions potentielles.....	10
6.3.	Jours de bourse	11
6.4.	Protocole de négociation, utilisé pour les Opérations sur les Produits dérivés de taux d'intérêt	11
6.5.	Confirmation d'exécution.....	11
6.6.	Rapprochement.....	11
7.	Activité Titres de Créances et Obligations de l'OTF	12
7.1.	Liste de titres de créances, éligibles à l'OTF	12
7.2.	Exceptions potentielles.....	12
7.3.	Jours de bourse	13
7.4.	Protocole de négociation, utilisé pour les Opérations sur les Obligations	13
7.5.	Négociations par enchère	13
7.6.	Confirmation d'exécution.....	13
7.7.	Rapprochement.....	13
8.	Activité de Produits dérivés de Marchandises de l'OTF	15
8.1.	Liste d'Instruments financiers, éligibles à l'OTF	15
8.2.	Jours de bourse	15
8.3.	Protocole de négociation, utilisé pour les Opérations sur les Produits dérivés de marchandises	15
8.4.	Confirmation d'exécution.....	15
9.	Annexe.....	16
9.1.	Exemple de formulaire juridique de confirmation	16



1. Définitions

Dans la présente annexe, les termes suivants auront les significations correspondantes, en plus des définitions contenues dans les Instructions.

30/360	« Base obligatoire » ou « 30/360 » signifie le calcul des intérêts en utilisant 30 jours par mois et 360 jours par an.
ACT/360	« Actual/360 » or « ACT/360 » signifie une convention, utilisée dans les marchés monétaires pour le prêt de devises à court terme, incluant l'US dollar et l'euro et appliquée dans les opérations de politique monétaire du SEBC [Système européen de banques centrales]. Il s'agit de la convention, utilisée avec les Accords de mise en pension de titres. Chaque mois est traité normalement et l'année est supposée être composée de 360 jours. Par exemple, au cours d'une période allant du 1er février 2017 au 1er avril 2017, le Facteur est de 59 jours, divisé par 360 jours.
ACT/365F	signifie un calcul d'intérêt, où une année est supposée être composée de 365 jours. Le nombre actuel de jours entre les deux dates est utilisé.
Swap de base	signifie un Swap de taux d'intérêt, dans lequel les flux de trésorerie qui sont échangés entre chacune des parties, sont des types différents de taux ou de prix flottants.
CCS	« Swap de devises » ou « CCS » signifie un Swap de taux d'intérêt, dans lequel les paiements d'intérêts se font dans deux devises différentes et avec le taux de change. Les échanges de notionnel y sont matérialisés
Client	signifie toute personne qui a été autorisée, en vertu des Règles, à négocier sur l'OTF. Le Client respectera les Règles.
CMS	« Swap à maturité constante » ou « CMS » signifie un Produit dérivé de taux d'intérêt, dans lequel une jambe est fixé périodiquement à une certaine maturité sur la courbe de swap, par exemple le taux de swap, fixé à 5 ans. En ce qui concerne les Swaps CMS, l'autre jambe est généralement une jambe flottante ordinaire, s'appuyant sur le LIBOR ou l'EURIBOR.
AEMF	signifie [European Securities and Markets Authority = Autorité européenne des marchés financiers] l'Autorité UE indépendante, qui sauvegarde les valeurs publiques ayant trait aux titres et aux marchés, garantit l'intégrité, la transparence, l'efficacité et le bon fonctionnement des marchés de titres, de même que la protection des investisseurs. L'AEMF encourage la convergence en matière de contrôle parmi les organismes de réglementation des valeurs mobilières et dans tous les secteurs financiers, en travaillant étroitement avec l'ABE [Autorité bancaire européenne] et l'AEAPP [Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles].
Euribor	signifie le Taux interbancaire offert en euro (Euribor), un taux de référence quotidien, publié par l'Institut européen des marchés monétaires, fondé sur les taux d'intérêt moyens, auxquels les banques de la zone euro offrent de prêter des fonds non garantis à d'autres banques dans le marché monétaire de gros, libellé en euro (ou marché interbancaire).
FRA	« Accord de taux futur » ou « FRA » signifie un contrat OTC, similaire à un contrat à terme mais pour lequel le teneur du contrat est adapté à ce contrat spécifique.
Obligations d'État	« Obligations d'État » ou « Govies » signifie un titre de dette, émis par un Gouvernement, pour financer les dépenses de l'État.
Chat IB (ou équivalent)	signifie le système de messagerie électronique de Bloomberg.
MMI	signifie le Marché monétaire international ; il s'agit d'une division de la Bourse des marchandises de Chicago, qui gère les négociations en devises, ainsi que les contrats à terme de taux d'intérêt et les options. Les Mois de livraison ou les Mois boursiers sont mars, juin, septembre et décembre, la remise étant opérée le troisième mercredi du mois du contrat. Si le troisième mercredi n'est pas un Jour ouvré, la livraison est alors opérée le prochain Jour ouvré. Idem mais avec le lundi pour le GBP.
IRS	« Swap de taux d'intérêt » signifie un accord d'échange de flux de trésorerie avec taux d'intérêt, calculé sur un montant nominal de référence, à des



	intervalles spécifiés (dates de paiement) pendant la durée de vie de l'accord. L'obligation de paiement de chaque partie est calculée en ayant recours à un taux d'intérêt différent. Dans un Swap de taux d'intérêt, le principal notionnel ne fait jamais l'objet d'un échange. Bien qu'il n'y ait pas de swap normalisé, un swap classique se réfère généralement à un swap de taux d'intérêt générique, dans lequel une partie paie un taux fixe et une partie paie un taux flottant (habituellement Libor ou Euribor). Seule la différence nette dans l'intérêt étant payée, il y a un risque limité de contre-partie
Libor	signifie le Taux interbancaire offert à Londres, taux utilisé lorsqu'une banque emprunte auprès d'une autre banque. Il s'agit de l'indice de référence, utilisé pour fixer le prix de nombreuses opérations, portant sur les marchés de capitaux et les Produits dérivés.
MarkitWire (ou équivalent)	signifie un outil électronique de confirmation des négociations de produits dérivés
MiFIR	signifie le Règlement n° 600/2014 du Parlement européen et du Conseil, en date du 15 mai 2014.
MiFID II	signifie la Directive sur les marchés d'Instruments financiers n° 2014/65/UE (MiFID II) (effective à compter du 3 janvier 2018).
OIS	« Overnight Indexed Swap » [Swap indexé au jour le jour] ou « OIS » signifie un type de Swap de taux d'intérêt, dans lequel les paiements, fondés sur un taux d'intérêt fixe, sont échangés contre des paiements, fondés sur un taux variable (« flottant »). Seule la différence nette dans l'intérêt étant payée, il y a un risque limité de contre-partie. Un taux OIS se fonde sur un taux au jour le jour quotidien, généralement un taux de la Banque centrale.
HPC SA	signifie HPC SA, société d'investissement agréée, réglementée par l'ACPR et l'AMF, opérateur de l'OTF
Plate-forme	signifie les marchés, exploités par le biais de l'OTF, par HPC SA, en utilisant son / ses Système(s) et animés par différents processus et protocoles de négociation (mode de négociation à la voix, hybride ou électronique).
Ordre	signifie un cours acheteur ou un cours vendeur ferme, réalisable pour un Produit spécifié et pour une taille donnée.
OTF	« Organised Trading Facility » ou « OTF », signifie un Système de négociation organisé, tel que défini dans l'Article 4 (1) (23) de la Directive n° 2014/65/UE. Ici, l'OTF désigne le système, exploité par l'Opérateur.
Opérateur OTF sur les Titres de Créances	signifie l'Équipe d'Opérateurs, dédiée aux activités de négociation d'Obligations.
Opérateur OTF sur les Produits dérivés d'actions	signifie l'Équipe d'Opérateurs, dédiée aux activités de négociation de Produits dérivés d'actions.
Opérateur OTF sur les Produits dérivés de taux d'intérêt	signifie l'Équipe d'Opérateurs, dédiée aux activités de négociation de Produits dérivés de taux d'intérêt, autres que des Options de swap.
Opérateur OTF sur les produits énergétiques de	signifie l'Équipe d'Opérateurs, dédiée aux activités de négociation de produits énergétiques.
Opérateur OTF sur les produits d'inflation	signifie l'Équipe d'Opérateurs, dédiée aux activités de négociations de produits d'inflation
Produit	signifie tout Produit, actif, Instrument financier, négociés sur l'OTF.
Plateforme HPC eTrading	signifie une Plate-forme de négociations électronique, de saisie et de confirmation des négociations sur les instruments financiers
Règles	signifie toute Règle, adoptée ou amendée, de temps à autre, par l'Opérateur, liée à ou pour ce qui est de l'exploitation de ou de l'activité, menée sur l'OTF.
Swap	signifie un Produit dérivé, dans lequel deux contreparties échangent mutuellement des séries de flux de trésorerie. Ces séries sont connues comme étant les branches du swap et sont calculées par référence à un montant notionnel.
Option de swap	signifie une Option de swap ; le choix de conclure un swap de taux d'intérêt ou tout autre type de swap. En échange du prix d'une option, l'acheteur



	acquiert le droit mais non l'obligation de conclure un accord spécifié de swap avec l'émetteur à une date future spécifiée.
Jours de fermeture TARGET	signifie les jours où le système Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer (TARGET) [Système de transferts express automatisés transeuropéens à règlement brut en temps réel] sera fermé, en plus des samedis et dimanches : le Jour de l'An, le Vendredi saint (catholique / protestant), le Lundi de Pâques (catholique / protestant), le 1er mai (Jour du travail), le Jour de Noël et le 26 décembre.
VCON (ou équivalent)	signifie une confirmation électronique des négociations par l'intermédiaire de Bloomberg.

Tous les termes, commençant par une lettre majuscule, qui ne sont pas définis différemment dans les présentes Instructions, auront la signification qui leur est attribuée dans les Règles générales de l'OTF d'HPC SA ou dans les Conditions Générales de Négociation du groupe OTCex. Une référence à des personnes dans les présentes Instructions englobera une référence à des personnes morales et à des personnes physiques, suivant les exigences du contexte.

2. Contexte

L'objectif de ce document (« Instructions sur les Produits ») est de définir les principes opérationnels qui régissent le traitement d'Instruments financiers (le « Produit ») dans l'OTF. Il énonce des Règles supplémentaires de participation et de négociation du Produit sur l'OTF, pour garantir le bon déroulement de l'activité.

Le contenu desdites Instructions sur les Produits a été approuvé par HPC SA.

À l'endroit indiqué, certaines Règles, contenues dans les présentes Instructions, ont une application spécifique au Produit. Les Règles s'imposent à tous les Clients.

Les Clients seront responsables en tout temps de la satisfaction de toutes obligations applicables en matière de déclaration des transactions.

3. Avertissement

La plupart des Instruments financiers éligibles autres que des actions, en vertu de la Directive MIF II (conf. Annexe I, Section C, de la Directive MIF II) pourront être négociés au sein de l'OTF de HPC SA, en particulier les Obligations, les Produits dérivés d'actions, les Produits dérivés de taux d'intérêt, les produits dérivés sur inflation, et, les Produits dérivés de marchandises.

Des Instruments dérivés spécifiques, entrant dans le cadre de l'Obligation de négociation du règlement EMIR [European Market Infrastructure Regulation = Règlement sur les infrastructures du marché européennes] et ainsi nécessairement négociables sur une Plate-forme de négociation, seront accessibles par le biais de notre Plate-forme OTF (c.à.d. comme certains Swaps de Taux d'Intérêt, ou encore les Produits dérivés admis à la compensation en vertu du Règlement EMIR).

La liste exhaustive de Instruments financiers, éligibles à la négociation sur l'OTF d'HPC, est incluse dans le Recueil de règles générales de l'OTF.

Il convient de lire les présentes Instructions sur les produits en relation avec le Recueil de règles générales de l'OTF. Ces instructions décrivent les dispositions générales, relatives aux principales règles d'exécution pour sur les classes d'actifs des instruments financiers qui seraient autorisées sur l'OTF.

HPC SA a la faculté d'ajouter, de supprimer ou de suspendre des Instruments « Non Action » éligibles à la Plate-forme. Les présentes Instructions sur les produits peuvent ainsi évoluer en conséquence.



La liste de Instruments financiers négociables sur la Plate-forme OTF d'HPC sera communiquée par le biais du site internet du groupe OTCex et les modifications de ladite liste seront communiquées aux Clients de l'OTF sur base continue.



4. Segments de l'OTF d'HPC SA

Les instruments financiers de l'OTF d'HPC SA sont proposés sur trois (3) segments en fonctions de leurs caractéristiques et des critères de négociations.

4.1. Segments relatifs aux instruments financiers

Les instruments financiers sont proposés sur deux (2) segments financiers en fonctions de leurs critères de négociations. Il s'agit de :

Segment	MIC	Produits (1)	Protocole de négociation	Système de négociation
Hybride	HPCO	Obligations	Hybride / Électronique	HPC eTrading
		Produits dérivés de taux d'intérêt, de devises dont		
		Produits dérivés liés à l'inflation		
Voix	HPCV	Obligations	À la voix	À la voix
		Produits dérivés de taux d'intérêt et de devises (sauf les Options de swap)		
		Produits dérivés d'actions		

4.2. Segment relatif aux Contrats sur matières premières

En tant qu'OTF proposant des instruments financiers, HPC SA propose à la négociation sur sa plateforme des produits dérivés de gros sur énergie. Ceux-ci bénéficient de l'exception de la directive MIF II dite « REMIT Carve-out » (Article 5 du Règlement (UE) délégué n°2017/565) et ne seront pas considérés comme des instruments financiers au sens de l'annexe C (6) Directive MIF II. Ces produits sont proposés sur un segment spécifique de l'OTF.

Segment	MIC	Produits (1)	Protocole de négociation	Système de négociation
Commodities (REMIT Carve-out)	HPCS	Produits dérivés liés à des marchandises	Hybride / Électronique	HPC Energy Trading



5. Activité sur les Produits dérivés de taux d'intérêt de l'OTF

5.1. Liste de Produits dérivés de taux d'intérêt, éligibles à l'OTF

L'accord concerne les Produits financiers, mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Desks	Champ d'application des instruments	Segment / Système	Code MIC
Desk Swaps EONIA	IRS, OIS, FRA, CIRS	Voix	HPCV
Desk Options Euro	IRS OIS, FRA, CIRS, CCS, CMS Spread, CMS FRA	Voix	HPCV
	Options sur swaps de taux d'intérêt	Hybride / HPC eTrading	HPCO
Desk Inflation	Swaps inflation Options sur Inflation	Hybride / HPC eTrading	HPCO

La liste des Produits dérivés de taux d'intérêt, éligibles à l'OTF d'HPC SA, ne sera pas réputée exhaustive et HPC SA a la faculté de supprimer ou d'ajouter de nouveaux Produits dans sa liste de Produits éligibles à l'OTF.

Les Swaps admis à la compensation, qui sont soumis à l'obligation de négociation, seront accessibles par le biais de notre Plate-forme OTF permettant de ce fait, aux Clients de l'OTF d'HPC SA de satisfaire les exigences en matière d'obligation de négociation, en vertu de la Directive MIF II.

5.2. Exceptions potentielles

HPC SA observe que des Instruments financiers autres que ceux admis à la compensation pourront faire l'objet dans un avenir proche d'une Obligation de négociation à la suite des tests des plateformes par l'AEMF. HPC SA reconnaît que la liste susmentionnée peut évoluer en fonction de nouvelles dispositions réglementaires et / ou de pratiques commerciales.

Sans aucun préjudice à la liste susmentionnée, l'Opérateur OTF sur les Produits dérivés de taux d'intérêt serait susceptible de rediriger une opération, fondée sur des Produits dérivés non éligibles (c.à.d. des Instruments financiers non englobés dans la liste ci-dessus) vers l'OTF sauf contre-indication du Client.

Dans un tel cas, le Client sera soumis aux Règles, énoncées par le Recueil de règles générales et le présent document.

Dans le cas contraire, l'Opérateur OTF sur les Produits dérivés de taux d'intérêt pourrait ne pas être en mesure de traiter des Ordres, portant sur des Instruments financiers inhabituels. Ladite situation peut apparaître pour des raisons d'ordre technique et / ou lorsque de bonnes conditions d'appariement ne sont pas fournies par l'OTF.

Les facteurs suivants sont habituellement pris en compte pour placer un ordre dans l'OTF :

- Taille de l'ordre :
- Fluctuations du Marché (prix non corrélé).

Comme le mentionne le Recueil de règles générales, l'Opérateur OTF sur les Produits dérivés de taux d'intérêt a un droit discrétionnaire de ne pas placer un Ordre sur l'OTF.

Dans ces circonstances, le Client sera informé du « processus de négociation hors OTF. »

5.3. Jours de bourse

Des détails sur les Heures de bourse peuvent être obtenus dans le Recueil de règles générales.



5.4. Protocoles de négociation pour les Opérations portant sur les Produits dérivés de taux d'intérêt

Les transactions sur les Produits dérivés de taux d'intérêt dans l'OTF d'HPC SA seront toujours des exécutées en Name give-up. Elles pourront être négociées par le biais :

- du protocole à la voix,
- du protocole hybride ou,
- du protocole électronique,

décrit dans le Recueil de règles générales.

5.5. Négociations par enchère

Dans le cadre des négociations selon les protocoles hybrides ou électronique, l'Opérateur OTF peut organiser :

- Une session de négociation par enchères en continu sur sa Plateforme
- De temps à autre, de son propre chef ou sur demande des Clients, une session électronique de négociation par enchères sur un temps limité et à un prix milieu de marché afin d'optimiser la liquidité. Durant cette période, la session en continu est interrompue, celle-ci est restaurée une fois la session d'enchères périodique achevée. Il peut y avoir de multiples sessions de négociation par enchères dans un Jour de Bourse.

Dans les deux cas les appariements des ordres sont réalisés par l'automate de la Plate-forme.

5.6. Confirmation d'exécution

Dès lors que l'Opérateur OTF sur les Produits dérivés de taux d'intérêt a trouvé des contreparties et a apparié les caractéristiques de l'Ordre (modes voix et hybride) ou que les ordres auront été appariés automatiquement (mode électronique), l'exécution est pré-confirmée aux contreparties de chaque « jambe » de l'opération suivant les protocoles de communications en place en fonction des modes de négociation utilisés (Voix, message Bloomberg, messagerie de la plateforme électronique ou tout autre protocole qui répondrait aux besoins du client).

Dès lors qu'une négociation sur les produits dérivés de taux d'intérêts est exécutée, l'Opérateur OTF crée puis émet électroniquement, une confirmation de transaction MarkitWire. Si l'Instrument n'est pas pris en charge par MarkitWire ou si le Client n'a pas accès à MarkitWire, un courriel de confirmation sera envoyé aux contreparties. De plus, pour les produits dérivés de taux négociés par le biais du protocole hybride ou du protocole électronique lorsque celles-ci sont supportées par la plateforme HPC eTrading, la confirmation Markit d'opération est générée et envoyée électroniquement par la plateforme.

5.7. Rapprochement

Les contreparties reçoivent et valident électroniquement la confirmation de négociation dans MarkitWire (si l'Instrument n'est pas pris en charge par MarkitWire ou si le Client n'a pas accès à MarkitWire, la confirmation de négociation sera reçue par courriel).

La confirmation électronique de la négociation est alors enregistrée dans le système d'enregistrement post-marché de l'OTF.

En dernier lieu, le système d'enregistrement post-marché de l'OTF permet d'établir les déclarations de transactions, conformément aux exigences réglementaires.



6. Activité de Produits dérivés d'actions de l'OTF

6.1. Liste de Produits dérivés d'actions, éligibles à l'OTF

L'accord concerne les Produits financiers, mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Desks	Instruments (1) (2)	Segment / Système	Code MIC
Desk Produits dérivés d'actions Europe delta One	Option d'achat c/ Option d'achat (exotique), Opérations à terme,	Voix	HPCV
Desk Single Stocks	Indice EPF et Action individuelle (vanille),	Voix	HPCV
Desk Emerging	Opération à terme sur indice et Action individuelle (vanille), Opération à terme quanto (exotique), Swaps sur actions (vanille)	Voix	HPCV
Desk Exotics Options	Swap sur indice (vanille), Swaps sur le rendement total sur Indice et Actions individuelles (vanille), Swaps de variance, Swaps sur dividendes sur des Actions individuelles et sur l'Indice (vanille), Contrat OTC synthétique sur Action individuelle et Indice (vanille), Options OTC sur Indice et Action individuelle (vanille), Paniers d'options d'achat Options exotique et vanille, Options sur Indice de dividende	Voix	HPCV

- (1) Les Produits dérivés d'actions, négociés sur l'OTF, ne sont pas répertoriés. Lorsque le Produit dérivé d'action, négocié sur l'OTF, a une couverture en actions au comptant, la couverture ne sera pas, dans tous les cas, négociée sur l'OTF.
- (2) Lorsque les négociations comprennent des combinaisons d'instruments financiers dont certains sont négociables sur des marchés réglementés (package), ces derniers sont négociés en dehors de l'OTF

La liste des Produits dérivés d'actions, éligibles à l'OTF d'HPC SA, ne sera pas réputée exhaustive et HPC SA a la faculté de supprimer ou d'ajouter de nouveaux Produits dans sa liste de Produits éligibles à l'OTF.

6.2. Exceptions potentielles

Sans aucun préjudice, quel qu'il soit, de la liste susmentionnée, l'Opérateur OTF sur dérivés d'actions de l'OTF serait susceptible de rediriger une opération, fondée sur des Produits dérivés non éligibles (c.à.d. des Instruments financiers non englobés dans la liste ci-dessus) vers l'OTF en présence d'une instruction spécifique du Client.

Dans un tel cas, le Client sera soumis aux Règles, énoncées par le Recueil des règles générales et le présent document.

Dans le cas contraire, l'Opérateur OTF sur les Produits dérivés d'actions pourrait ne pas être en mesure de traiter des Ordres, portant sur des Instruments financiers inhabituels. Ladite situation peut apparaître pour des raisons d'ordre technique et / ou lorsque de bonnes conditions d'appariement ne sont pas fournies par l'OTF.

Les facteurs suivants sont habituellement pris en compte quand il s'agit de décider s'il faut passer un ordre :

- Taille de l'ordre ;
- Fluctuations du Marché (prix non corrélé) ;



Comme le mentionne le Recueil de règles générales, l'Opérateur OTF sur les Produits dérivés d'actions a un droit discrétionnaire de ne pas placer un Ordre sur l'OTF.

Dans ces circonstances, le Client sera alors informé du « processus de négociation hors OTF. »

6.3. Jours de bourse

Des détails sur les Heures de bourse peuvent être obtenus dans le Recueil de règles générales.

6.4. Protocole de négociation, utilisé pour les Opérations sur les Produits dérivés de taux d'intérêt

Sur l'OTF d'HPC, les Opérations sur les Produits dérivés d'actions seront toujours des Opérations Name give-up et seront systématiquement négociées par le biais du protocole à la voix, décrit dans le Recueil de règles générales.

6.5. Confirmation d'exécution

Dès lors que l'Opérateur OTF sur les Produits dérivés d'actions de l'OTF a trouvé des contreparties et apparié les caractéristiques des ordres, l'exécution est pré-confirmée aux contreparties de chaque « jambe » de l'opération suivant les protocoles de communications en place en fonction des modes de négociation utilisés (Voix, message VCON Bloomberg) ou par Brokerhub ou tout autre protocole qui répondrait aux besoins du client.

Dès lors qu'une négociation est exécutée l'Opérateur OTF sur les produits dérivés crée puis émet électroniquement, une confirmation de transaction Si l'instrument n'est pas pris en charge par Brokerhub, un courriel de confirmation sera envoyé aux contreparties.

6.6. Rapprochement

Les contreparties reçoivent et valident électroniquement la confirmation de négociation dans Brokerhub.

La confirmation électronique de la négociation est alors enregistrée automatiquement dans le système d'enregistrement post-marché de l'OTF.

En dernier lieu, le système d'enregistrement post-marché de l'OTF permet d'établir un rapport sur les Opérations, conformément aux exigences réglementaires.



7. Activité Titres de Créances et Obligations de l'OTF

7.1. Liste de titres de créances, éligibles à l'OTF

L'accord concerne les Produits financiers, mentionnés dans le tableau ci-dessous.

DESK	Instruments (1)	Segment / Système	Code MIC
Desk Refinancement / Crédit	Obligations sécurisées Obligations de sociétés Obligations souveraines (SSC) Autres Obligations (Titres de dettes négociables, Hauts rendements)	Voix Hybride / HPC eTrading	HPCV HPCO
	Obligations d'État – Pays Core	Voix Hybride HPC eTrading	HPCV HPCO
Desk Govies	Obligations d'Etat – Pays Emergents	Voix Hybride HPC eTrading	HPCV HPCO
	Obligations d'état – Pays Emergents	Voix Hybride HPC eTrading	HPCV HPCO
Desk Single Stocks	Obligations d'état – Pays Emergents	Voix Hybride HPC eTrading	HPCV HPCO
Desk Exotics Options	Obligations d'état – Pays Emergents	Voix Hybride HPC eTrading	HPCV HPCO
Desk Inflation	Obligations souveraines (SSC) Public Agency Bond Obligations sur inflation	Hybride / HPC eTrading	HPCO

(1) Lorsque les négociations comprennent des combinaisons d'instruments financiers dont certains sont négociables sur des marchés réglementés (package), ces derniers sont négociés en dehors de l'OTF

La liste des Titres de Créances, éligibles à l'OTF d'HPC SA, n'est pas exhaustive et HPC SA a la faculté de supprimer ou d'ajouter de nouvelles Obligations dans sa liste de Produits éligibles à l'OTF.

Tous autres Produits, entrant dans la catégorie d'actif Titres de Créances, peuvent être ajoutés par HPC SA de temps à autre.

7.2. Exceptions potentielles

Sans aucun préjudice, à la liste susmentionnée, l'Opérateur OTF sur Titres de Créances serait susceptible de rediriger une opération, fondée sur des Instruments financiers non éligibles (c.à.d. des Instruments financiers non englobés dans la liste ci-dessus) vers l'OTF en présence d'une instruction spécifique du Client.

Dans un tel cas, le Client sera soumis aux Règles, énoncés par le Recueil des règles générales et le présent document.

Dans le cas contraire, l'Opérateur OTF sur Titres de Créances pourrait ne pas être en mesure de traiter des Ordres, portant sur des Instruments financiers inhabituels. Ladite situation peut apparaître pour des raisons d'ordre technique et / ou lorsque de bonnes conditions d'appariement ne sont pas fournies par l'OTF.



Comme le mentionne le Recueil de règles générales, l'Opérateur OTF sur Titres de Créances a un droit discrétionnaire de ne pas placer un Ordre sur l'OTF.

Dans ces circonstances, le Client serait alors informé du « processus de négociation hors OTF. »

7.3. Jours de bourse

Des détails sur les Heures de bourse peuvent être obtenus dans le Recueil de règles générales.

7.4. Protocole de négociation, utilisé pour les Opérations sur les Obligations

Les Opérations sur les Titres de créances et les Obligations seront toujours exécutées avec interposition du Compte Propre de HPC SA (matched principal trading), sauf demande contraire du Client. Les Opérations sur les Titres de créances et les Obligations peuvent être négociées selon les desks concernés par le biais du protocole :

- du protocole à la voix,
- du protocole hybride ou,
- du protocole électronique,

décrit dans le Recueil de règles générales.

7.5. Négociations par enchère

Dans le cadre des négociations selon les protocoles hybrides ou électronique, l'Opérateur OTF organise :

- Une session de négociation par enchères en continu sur sa Plateforme
- De temps à autre, de son propre chef ou sur demande des Clients, une session électronique de négociation par enchères sur un temps limité et à un prix milieu de marché afin d'optimiser la liquidité. Durant cette période limitée, la session en continu est interrompue, celle-ci est restaurée une fois la session d'enchères périodique achevée. Il peut y avoir de multiples Sessions de négociation par enchères dans un Jour de bourse.

Dans les deux cas, les appariements des ordres sont réalisés par l'automate de la Plateforme.

7.6. Confirmation d'exécution

Dès lors que l'Opérateur OTF en Titres de Créances a trouvé des contreparties et a apparié les caractéristiques de l'ordre (modes voix et hybride) ou que les ordres auront été appariés automatiquement (mode électronique), l'exécution est pré-confirmée à la voix ou par un message Bloomberg ou par tout autre protocole de communication accepté par le client.

Une fois qu'une Opération est exécutée sur la Plate-forme de l'OTF, une confirmation électronique (Bloomberg VCON ou autres) est créée et envoyée aux contreparties. De plus, pour les obligations négociées par le biais du protocole hybride ou du protocole électronique lorsque celles-ci sont supportées par la plateforme HPC eTrading, la confirmation d'opération est générée et envoyée électroniquement par la plateforme.

7.7. Rapprochement

La confirmation électronique de la négociation est alors enregistrée automatiquement dans le système d'enregistrement post marché de l'OTF.

Puis le Service post-marché de l'OTF envoie des instructions de négociation au dépositaire et les confirmations définitives au Service post-marché des contreparties.



En dernier lieu, le système d'enregistrement post-marché de l'OTF permet d'établir un rapport sur les opérations, conformément aux exigences réglementaires.



8. Activité de Produits dérivés de Marchandises de l'OTF

8.1. Liste d'Instruments financiers, éligibles à l'OTF

Les types de produits suivants seront susceptibles d'être admis et aptes à être négociés sur l'OTF :

Desk	Instruments	Segment / Système	Code MIC
Desk Gaz Plain	Contrats d'énergie en gros avec livraison physique (1)	Hybride / HCP Energy Trading	HPCS

- (1) Les produits énergétiques en gros, qui doivent impérativement être réglés physiquement et qui remplissent les conditions, énoncées dans l'Article 5 du Règlement (UE) délégué n° 2017/565, seront négociables sur l'OTF d'HPC mais ne seront pas considérés comme des Instruments financiers visés par la MiFID II, conformément à la Directive n° 2014/65/UE, Annexe C (6). En tant que telles, les dispositions ayant trait à la transparence Avant et Après négociation, de même que les rapports sur les Opérations, ne seront pas applicables à ces produits.

8.2. Jours de bourse

Des détails sur les Heures de bourse peuvent être obtenus dans le Recueil de règles générales.

8.3. Protocole de négociation, utilisé pour les Opérations sur les Produits dérivés de marchandises

Les Opérations sur les Produits dérivés de marchandises seront toujours des Opérations Name give-up et seront systématiquement négociées par le biais du protocole électronique / hybride, décrit dans le Recueil de règles générales.

8.4. Confirmation d'exécution

Une fois que l'Opérateur de l'OTF sur les produits dérivés de marchandises a trouvé des contreparties et apparié les caractéristiques des ordres, l'exécution est pré-confirmée verbalement ou par un message de Thomson Reuters Eikon aux contreparties.



9. Annexe

9.1. Exemple de formulaire juridique de confirmation

Fiche de transaction OIS MarkitWire

Id. de négociation MarkitWire :	79964880 Ver. 1	État du contrat :	Nouveau (en cours)
Horodatage du modèle de négociation :	17 mai 2017 à 04:22:41 (GMT + 2 heures)		
Date de la négociation d'origine :	17 mai 2017		
Id. de négociation interne :	170520171622		
Récapitulatif			
J.P. Morgan Securities plc paie un FORFAIT de -0,218000 % sur EUR 150 000 000			
Nomura International Plc paie un COMPOSÉ FLOTTANT EUR - EONIA - OIS sur EUR 150 000 000			
Effectif du 21 mai 2018 au 21 mai 2019			

MONTANTS FIXES :

Payeur de taux fixe :	J.P. Morgan Securities plc		
Montant notionnel :	EUR 150 000 000		
Fréquence des paiements :	Annuelle		
Date d'entrée en vigueur :	21 mai 2018	Ajustement de la date d'entrée en vigueur :	Aucune
Date de fin :	21 mai 2019	Ajustement de la date de fin :	Report au jour ouvré suivant sauf si l'on change de mois
		Date de fin des jours ouvrés :	TARGET
Reports au :	21 du mois		
Taux fixe :	-0,218000%		
Méthode de décompte des jours à taux fixe :	ACT/360		
Ajustement des dates de fin de la période de calcul :	Report au jour ouvré suivant sauf si l'on change de mois		
Jours ouvrés de la période de calcul :	TARGET		
Ajustement des dates de paiement :	Report au jour ouvré suivant sauf si l'on change de mois		
Jours ouvrés de paiement :	TARGET		
Paiement relatif à :	Date de fin de la période de calcul		
Délai de paiement :	1 jour ouvré		

MONTANTS FLOTTANTS :

Payeur de taux flottant :	Nomura International Plc		
Montant notionnel :	EUR 150 000 000		
Fréquence des paiements :	Annuelle		
Date d'entrée en vigueur :	21 mai 2018	Ajustement de la date d'entrée en vigueur :	Aucune
Date de fin :	21 mai 2019	Ajustement de la date de fin :	Report au jour ouvré suivant sauf si l'on change de mois
		Date de fin des jours ouvrés :	TARGET
Reports au :	21 du mois		
Fréquence de rajustement :	Annuelle		
Option de taux flottant :	COMPOSÉ EUR - EONIA - OIS		
Écart :	Aucun		
Taux flottant initial :	Aucun		



Méthode de décompte des jours à taux flottant :	ACT/360
Ajustement des dates de fin de la période de calcul :	Report au jour ouvré suivant sauf si l'on change de mois
Jours ouvrés de la période de calcul :	TARGET
Ajustement des dates de paiement :	Report au jour ouvré suivant sauf si l'on change de mois
Jours ouvrés de paiement :	TARGET
Paiement relatif à :	Date de fin de la période de calcul
Délai de paiement :	1 jour ouvré
Rajustement relatif à :	la Date de fin de la période de calcul
Dates de fixation :	0 jour ouvré TARGET avant chaque date de rajustement

TRAITEMENT ET ACHEMINEMENT :

Source de négociation :	Charge du Courtier (À la voix)
Confirmation manuelle :	Non
Négociation reportée :	Non
Exclure de la compensation :	Non
Obligation de compenser :	Oui
Chambre de compensation bilatérale :	LCH.Clearnet Limited
Instructions de dénouement non normalisées :	Non
Type d'accord-cadre :	ISDA
Définitions contractuelles :	Définitions ISDA 2006
Type de produit MarkitWire :	OIS
Modèle MarkitWire :	OIS EUR 1 an

COMPENSATION OBLIGATOIRE :

Compensation obligatoire pour CAN :	Non
Dispense de compensation pour CAN pour J.P. Morgan Securities plc :	Non
Dispense de compensation pour CAN pour Nomura International Plc :	Non
Compensation obligatoire pour Dodd-Frank :	Oui
Dispense de compensation pour Dodd-Frank pour J.P. Morgan Securities plc :	Non
Dispense de compensation pour Dodd-Frank pour Nomura International Plc :	Non
Compensation obligatoire pour l'AEMF :	Non
Compensation obligatoire pour JFSA :	Non
Dispense de compensation pour l'AEMF :	Non
Prélèvement de droits de l'AEMF :	Faux
Compensation obligatoire pour l'ASIC :	Non

DONNÉES PRIVÉES

Version privée :	0
État de l'enregistrement :	En cours
Courtier :	L'Opérateur
Id. de négociation du Courtier :	170520171622
Montant du courtage pour JPMC :	EUR 456,25
Montant du courtage pour NOMU :	EUR 608,33
Chambre de compensation privée :	LCH.Clearnet Limited

DONNÉES DE DÉCLARATION RÉGLEMENTAIRES

DONNÉES DE DÉCLARATION RÉGLEMENTAIRES (BILATÉRALES)

Catégorie d'actif principale :	Taux d'intérêt
ID. Produit :	Taux d'intérêt : IRSwap : OIS
Prix :	-0,00218 (pourcentage)



Compétence :	Dodd-Frank
Type de régulateur :	Diversifié
Émetteur UTI / USI :	1030244641
UTI / USI :	MARKITWIRE0000000000000079964880
Déclaration obligatoire :	Oui
Contrepartie qui effectue la déclaration :	J.P. Morgan Securities plc
Compensation obligatoire :	Oui
Déclaré par :	J.P. Morgan Securities plc
Destination SDR / TR :	DTCCSDR
Par intermédiaire :	DTCCGTR

DONNÉES DE DÉCLARATION RÉGLEMENTAIRES (UNILATÉRALES)

Horodatage de l'exécution :	17 mai 2017 à 04:21:31 (GMT + 2 heures)
Plate-forme d'exécution :	Hors système
Modalités non normalisées :	Non
Constitution d'une garantie :	Partiellement

Compétence :	Dodd-Frank
Type de régulateur :	Diversifié
Évènement générant la formation de prix :	Non
Réglementairement déclarable :	Oui
Dérogation de compensation :	Non
Objectif de la déclaration :	TEMPS RÉEL
Instructions relatives à la déclaration :	Pas de déclaration
Objectif de la déclaration :	TERMES ÉCONOMIQUES PRINCIPAUX :
Instructions relatives à la déclaration :	Pas de déclaration
Objectif de la déclaration :	CONFIRMATION
Instructions relatives à la déclaration :	Pas de déclaration
Objectif de la déclaration :	ÉVÈNEMENT POST-NÉGOCIATION
Instructions relatives à la déclaration :	Pas de déclaration

DISCUSSION :

Soumise le 17 mai 2017 à 04:22:41	Par (L'Opérateur)
Prise le 17 mai 2017 à 04:22:44	Par (JPMC)
Prise le 17 mai 2017 à 05:41:56	Par (NOMU)
Acceptée le 17 mai 2017 à 05:42:02	Par (NOMU)
Acceptée le 17 mai 2017 à 05:54:36	Par (JPMC)
Réalisée le 17 mai 2017 à 05:54:38	Par (JPMC) à (NOMU)
Diffusée le 17 mai 2017 à 05:54:45	Par (NOMU)
Diffusée le 17 mai 2017 à 05:54:55	Par (JPMC)

Feuille de style MarkitSERV MarkitWire v. 100.254749

